



BULLETIN 2023

SPECIAL VIE DES ASSOCIATIONS

LE MOT DU MAIRE :

LE VILLAGE EST RECONNU POUR LA BEAUTÉ DE SON TERRITOIRE ET DE SON ENVIRONNEMENT, SA BONNE TENUE, SES HABITANTS SYMPATHIQUES, SES ANIMATIONS.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE, LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE, LE COMITÉ DES FÊTES SE SONT EMPLOYÉS AVEC ENTHOUSIASME À VOUS OFFRIR DE NOUVEAU POUR 2023 UN PROGRAMME DE RÉJOUISSANCES QUE VOUS DÉCOUVRIREZ DANS CES PAGES.

QUE TOUS CEUX PARMI VOUS QUI SOUHAITERAIENT REJOINDRE CES DYNAMIQUES ASSOCIATIONS N'HÉSITENT PAS À PROPOSER LEUR AIDE, LES BONNES VOLONTÉS ET LES BONNES IDÉES SERONT LES BIENVENUES POUR CONTINUER D'AGIR ET ANIMER LE VILLAGE.

**BIEN AMICALEMENT,
SERGE NASSELEVITCH**

EN COMPLÉMENT :

UN GRAND BRAVO À NOÉLLIE QUI AVEC COURAGE ET GENTILLESSE EST ALLÉE EN DÉCEMBRE REPÊCHER DANS LE LAC DU CRESCENT LE SAPIN DE NOËL TOUT DÉCORÉ QUI AVAIT ÉTÉ DÉROBÉ À LINGOULT.

MERCREDI 8 MARS :

DEUXIÈME DICTÉE DU SECTEUR
AVALLONNAIS « GÉNÉRATION
MOUVEMENT » MEMBRES DU CLUB DES
AINÉS À SAINT GERMAIN DES CHAMPS,
DANS LA VIEILLE SALLE DE CLASSE À
14H30.



2ème EDITION SAINT GERMAIN
DES CHAMPS
Dimanche 19 Mars 2023
LA CAMPIGERMINOISE
Randonnée pédestre
organisée par
l'Association Campigerminoise
Parcours de 12 Km
À la découverte du patrimoine qui
jalonne les chemins de notre commune !
Ravitaillement et apéritif
offerts par l'Association
Départ groupé devant l'église à 9H30
Tarif : 7€ (moins de 12 ans gratuit)
Renseignements : 07 88 81 15 18 / 03 86 34 59 52
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

SAMEDI 8 AVRIL À 15H : FÊTONS PÂQUES

PETITS ET GRANDS SONT CONVIÉS
AUTOUR D'UNE CHASSE À L'ŒUF SUIVI
D'UN GOÛTER PARTAGÉ À LA MAIRIE



DIMANCHE 7 MAI :
CLUB FOOT
REPAS OUVERT À TOUS
À QUARRÉ LES TOMBES



SAMEDI 02 ET DIMANCHE 03 JUILLET :
TROISIÈME TOURNOI RÉGIONAL JEUNES
DE 5 À 13 ANS

DES BÉNÉVOLES POUR ENCADRER LES ÉQUIPES
SERONT LES BIENVENUS !

CONTACTER PHILIPPE GAUDIN
AU 07 87 86 88 36



2023
FESTIVAL DES FOINS - 11e Edition
SAINT GERMAIN DES CHAMPS (89) - SOUS CHAPITEAU
VEN. 16 JUIN SAM. 17 JUIN
LADY BAZAAR VANUPIÉ
DUDES OF GROOVE SOCIETY ZARB A4
YELLOW CHERRIES FLYING ORKESTAR
DJ - RADIO MOUTARDE CIE
TARIF 15€ JOUR - 20€ PASS 3 JOURS
Plus gratuit de Saint Germain des Champs

MARDI 4 JUILLET : CLUB
DES AINÉS ET LEURS AMIS
JOURNÉE INTERCLUB DU CANTON
A L'ÉTANG DU GRILLOTIER BLANC
(PROMENADE, PIQUE NIQUE ET
JEUX)



JEUDI 13 JUILLET :
LE COCHON À LA BROCHE AU
FOYER COMMUNAL

WEEK-END 29/30 JUILLET :
FÊTE DE LA SAINT GERMAIN
CONCERT , MANÈGES
RESTAURATION RAPIDE ET
BUVETTE





Concours Maisons fleuries



Article 1 - Objet du concours

Le concours des « Maisons fleuries » a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants de la commune de St Germain des Champs en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leurs balcons, terrasses et fenêtres.

Article 2 - Modalités de participation

Ce concours est libre et gratuit, ouvert à tous les habitants de la commune, propriétaires ou locataires, dont les aménagements sont visibles de la rue, sur inscription.

C'est par voie d'information municipale que les habitants sont invités à s'inscrire en retournant à la mairie le bulletin d'inscription.

La clôture des inscriptions est fixée au 15 mai 2023

Si le nombre d'inscrit(e) se révèle insuffisant, la municipalité se réserve le droit d'annuler le concours.

Les membres du Conseil Municipal et les membres directs de leurs familles vivant sous le même toit s'interdisent de prendre part à titre personnel au dit concours ainsi que les membres du jury.

Article 3 - Catégories

Seules les maisons fleuries seront prises en compte dans la notation du concours, (fenêtres, murs, terrasse, escaliers...)

Article 4 - Composition du jury

Placé sous la présidence de Monsieur le Maire ou de son représentant, le jury sera composé de membres du Conseil Municipal, d'un professionnel de l'horticulture et/ou du jardinage et de l'agent municipal responsable des espaces verts.

Article 5 - Critères de sélection

Les éléments d'appréciation pris en compte pour la notation sont les suivants :

- La vue d'ensemble depuis le domaine public : aspect esthétique (nombre de végétaux utilisés en rapport avec la taille de la façade, de la maison...) harmonie, éléments décoratifs (contenants)
- La qualité de la floraison : La recherche faite en matière d'associations végétales (diversité, contraste, volume, couleurs...)

- La propreté (entretien des plantes et de l'environnement), les efforts faits en matière d'environnement immédiat (compost, récupérateur d'eau...)

Article 6 - Notation

Les membres du jury visiteront les participants pour attribuer une note selon les critères de l'article 5.

Ils effectueront leur notation personnelle sur une grille neutre fournie par la commune. A la fin de la notation, chaque fiche sera signée et remise au président du jury.

Chaque membre du jury aura la possibilité d'attribuer 5 points supplémentaires pour son seul et unique « coup de cœur »

Les candidats ne seront pas avisés du jour de ce passage.

Le fleurissement sera jugé depuis la voie publique la plus proche, le jury s'interdisant de pénétrer dans les propriétés.

Article 7 - Nature des prix

Le barème et la qualité des prix seront fixés par délibération du Conseil Municipal. Les récompenses seront des bons d'achat ou des lots.

Article 8 - Répartition des récompenses

Est considéré comme lauréat du concours le candidat qui recueille le plus de point.

Tous les participants seront récompensés lors d'une cérémonie à la mairie

A l'issue de la remise des prix, un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

Article 9 - Report et annulation

La municipalité se réserve le droit de reporter ou annuler le présent concours quel que soit le motif, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 10 - Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation du présent règlement et décision du jury.



BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2023

Règlement disponible en mairie

NOM :

Récupérateur d'eau de pluie : OUI NON*

Prénom :

Composteur : OUI NON*

Adresse :

* Entourer la bonne réponse

.....

Je m'engage à respecter le règlement du concours

Tél. :

Fait le

Portable :

Signature

QUELQUES DATES PLUS ÉLOIGNÉES :

4

SEPTEMBRE EN OR
CONTRE LE CANCER DES
ENFANTS



NOVEMBRE
CONCOURS DE BELOTE



SAMEDI 2 DÉCEMBRE :
CERTIFICAT D'ÉTUDE



DIMANCHE 10 DÉCEMBRE :
REPAS DES AINÉS



DIMANCHE 17 DÉCEMBRE :
CONCERT ORGANISÉ PAR
L'ASSOCIATION DE L'ÉGLISE



DANS LES PROCHAINS BULLETINS, PLUS D'INFORMATIONS VOUS SERONT TRANSMISES

BONNES FESTIVITÉS
À TOUS !
VENEZ NOMBREUX